

Open des accompagnateurs, U18 et U20 Championnat des Jeunes de la Ligue CVL 2024

Blois (Loir-et-Cher) – 24 au 27 février

Règlement intérieur du tournoi

Article 1 :

La Ligue Centre-Val de Loire de la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) délègue au club A.J.J. de Blois l'organisation de l'« Open des accompagnateurs, cadets et juniors » dans le cadre de son championnat des Jeunes de parties longues 2024 accordant les titres de Champions de Ligue Cadets et Juniors. Il se déroule du samedi 24/02/2024 au mardi 27/02/2024 au gymnase Marcel Cerdan, rue Jules Ferry à Blois.
Ce tournoi est ouvert à tout joueur licencié à la F.F.E. pour la saison en cours.

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.) applicables à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les règles d'appariements sont celles du C04 (F.I.D.E. Handbook) : 7 rondes, [appariements au système suisse intégral](#) ; l'arbitre est assisté par le logiciel PAPI 3.3.7 homologué par la F.F.E.

Variante : [appariements au système suisse dirigé \(dans un même niveau de points, les parties entre cadets et celles entre juniors seront privilégiées, en respectant ensuite la logique du système suisse intégral\)](#)

Les joueurs sont appariés en fonction de leur classement Elo F.I.D.E., National ou estimé de février 2024.

Les joueurs doivent

- soit figurer sur le site fédéral (<http://www.echecs.asso.fr/>) comme titulaires de la licence A.

- soit régler sur place le montant de la licence A auprès de l'organisateur au plus tard 30 minutes avant l'appariement.

Seuls les participants s'étant acquittés du montant de l'inscription auprès de l'organisateur sur place 30 minutes avant le début de la première ronde, seront appariés, conformément aux règles des compétitions de la F.I.D.E. ; dans le cas contraire, ils pourront être intégrés s'ils se présentent 30 minutes avant l'appariement d'une autre ronde (Chapitre C Retardataires p.192 LA)

Article 3 :

Le championnat se déroule à la cadence de 90 minutes plus 30 secondes par coup pour chaque joueur.

Article 4 : Déroulement

Inscriptions sur place et pointage : Samedi 28 octobre 2023 de 11h30 à 12h30

Ronde 1 : Samedi 24 février à 13h00

Ronde 2 : Samedi 24 février à 17h30

Ronde 3 : Dimanche 25 février à 09h00

Ronde 4 : Dimanche 25 février à 14h00

Ronde 5 : Lundi 26 février à 09h00

Ronde 6 : Lundi 26 février à 14h00

Ronde 7 : Mardi 27 février à 09h00

Remise des prix : Mardi 27 février à 15h00

Article 5

Droits d'inscription : Adultes : 30 € Jeunes : 7 €

Répartition des prix

En cas d'ex-aequo, les prix sont intégralement partagés entre les joueurs concernés. Les prix inférieurs à 5 € ne sont pas distribués.

450 € garantis (Prix généraux, spéciaux, par catégories). Minimum de 75 % des inscriptions reversés en prix (par chèque).

La liste complète des prix figure en annexe et sera affichée dans la salle du tournoi après la deuxième ronde. Les joueurs recevront le prix le plus élevé auquel ils peuvent prétendre, l'organisateur étant seul décideur en cas d'égalité de prix. Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

Article 6

Les joueurs sont classés par le nombre de points obtenus (victoire : 1 point, partie nulle : 0,5 point)

En cas d'égalité, les joueurs sont départagés par le Buchholz intégral, éventuellement le Buchholz tronqué puis la performance.

Article 7

Forfaits : tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un délai maximum de 30 min (trente minutes) après le début de la ronde en cours sera considéré comme forfait. Il sera retiré du tournoi sauf s'il se présente à l'arbitre et fournit une explication recevable.

Article 8

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 9

Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la F.F.E. et le code de l'éthique de la F.I.D.E. Une proposition de nullité ne peut intervenir qu'après le 25^e coup.

Article 10

Conduite des joueurs

A l'arrivée devant leur échiquier, les joueurs se placent du côté désigné par la feuille d'appariement, vérifient la position des pièces et l'affichage des pendules.

Une tenue et une attitude correcte sont exigées de la part des joueurs.

L'utilisation d'appareils de communication ou de notes manuscrites, sous quelque forme que ce soit, est interdite durant la partie et conduit à sa perte immédiate, à minima.

Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu.

Les décisions de l'arbitre sont sans appel durant le tournoi, pour des raisons pratiques. En cas de désaccord, si un joueur souhaite émettre une observation, l'arbitre peut consulter rapidement ses collègues avant de statuer définitivement. En cas de nouveau désaccord, le joueur pourra rédiger un rapport circonstancié de plainte ; celle-ci sera jointe au rapport du tournoi, pourra influencer sur le résultat de la partie (classement Elo) mais pas sur le classement du tournoi.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur, ainsi que la Charte du joueur d'échecs.

Le cas échéant, l'arbitre s'inspirera de l'échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi, telle qu'elle est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

Conduite des spectateurs

Tout joueur ayant terminé sa partie devient spectateur.

Les spectateurs sont autorisés à circuler dans l'aire de jeu, s'ils respectent les joueurs : silence, pas de mouvement brusque, éviter de se placer directement dans le champ de vision ou de s'appuyer sur les tables de jeu ...

Article 11

Le club A.J.J.Blois se réserve le droit de publier sur son site internet toute photo relative au tournoi. Toute personne ne souhaitant pas voir son image figurer sur le site internet du club devra prévenir les organisateurs avant le tournoi.

Article 12

L'arbitre est Jean-Claude TEMPLEUR (Arbitre Élite 1). Il peut être suppléé par les arbitres officiant dans les catégories Jeunes.

Article 13

Ce présent règlement est rédigé par :

- Représentant du club organisateur : Hadrien REUILLON (Président)
- Arbitre Principal : Jean-Claude TEMPLEUR

L'Arbitre Principal

L'Organisateur